

SEANCE DU 13 MARS 2023

~ ~ ~ ~ ~

Date de convocation : 7 Mars 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 13 Mars à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

Etaient Présents : DAYDE Francis, MOURIER Patrick, BERTHON Grégory, PELOUX Bruno, VAZ Helder, Lionel MARTINHO, Alain CHAMPEAU, Sandra POUDROUX, Virginie CUOQ, HILAIRE Christine, LEGRAND-MARTINY Anne-Marie, SOULIER David et Christian VAUTENIN.

Démissionnaire : BOUTEILLON Malorie.

Étaient Absents excusés : Mylène POURRAZ, Elodie RIEU et GEMENS Monique

Procurations : de Mylène POURRAZ à Bruno PELOUX.

M. DAYDE Francis a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 13 Décembre 2023 est approuvé après lecture.

1) Salle des Fêtes :

Les architectes ARMAND et COUTELIER présentent le projet de restauration de la salle des Fêtes.

Après discussion, une partie optionnelle sera prévue en prolongement des sanitaires pour prévoir du rangement, cependant, il sera difficile de respecter le budget prévisionnel du départ qui était déjà très restreint (estimation basse du CAUE).

2) Convention conclue entre l'Etat, la Commune de Grillon et le Service Départemental d'Incendie et de Secours relative à l'installation ou au raccordement d'une sirène au Système d'alerte et d'information des populations (SAIP)

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre du rattachement de la Commune au système d'alerte et d'information aux populations (S.A.I.P.) une visite du site du centre de secours, sis, route de Grignan, a été effectuée le 13 décembre 2022.

Le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 a fixé la modernisation de l'alerte des populations comme un objectif prioritaire de l'action gouvernementale. Il s'agit de doter les autorités de l'Etat, mais aussi des Communes, d'un « réseau d'alerte performant et résistant », en remplacement de l'ancien réseau national d'alerte (RNA) de l'Etat.

Les préfectures ont ainsi réalisé en 2010, puis à nouveau en 2021, un état des lieux des besoins en installation ou en raccordement de sirènes,

afin de parvenir à une couverture optimale des bassins de risques dans le département.

La sirène, objet de la présente convention a ainsi vocation à être intégrée au dispositif du SAIP dont le déploiement est en cours.

La présente convention porte sur le raccordement au système d'alerte et d'information des populations d'une sirène existante, propriété de la Commune installée sur un bâtiment communal. Elle fixe les obligations des acteurs dans le cadre de ce raccordement, mais également du maintien en condition opérationnelle du système afin d'assurer le bon fonctionnement de l'alerte et de l'information des populations.

Ce raccordement au SAIP permettra un déclenchement à distance, via une application dédiée. Toutefois, le déclenchement manuel de la sirène en local par le Maire ou son représentant, demeure possible en cas de nécessité et après information de la Préfecture.

La convention détaille les conditions financières, les obligations respectives des parties ; service Départemental d'incendie et de secours, la Commune et l'Etat.

La convention est signée pour une durée de trois ans

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE

D'autoriser le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3) Service ADS – Proposition d'évolution de la convention entre les Communes et la Communauté de Communes – Approbation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, programmait, notamment, le désistement de l'Etat dans l'instruction des autorisations d'urbanisme au 1er juillet 2017.

Ainsi, le service mutualisé d'Application du Droit des Sols de la CCEPPG a été créé en mars 2015 et regroupe aujourd'hui 16 communes : Chamaret, Chantemerle les Grignan, Colonzelle, Grillon, Le Pègue, Montjoyer, Montségur Sur Lauzon, St Pantaléon les Vignes, Réauville, Richerenches, Roussas, Rousset les Vignes, Taulignan, Valaurie, Valréas et Visan, liées à la CCEPPG via une convention.

Il est proposé aujourd'hui d'adopter la convention n°4 afin d'intégrer notamment les évolutions suivantes :

- Suite à la mise en place de la « Saisine par Voie Electronique (SVE) définition des missions affectées aux Communes et des missions affectées du service instructeur mutualisé.
- Saisine des dossiers par voie électronique (SVE) - validation des conditions générales d'utilisation du Portail Usager Urbanisme (PUU) des 16 Communes adhérentes au service instructeur mutualisé.

- Modalités de financement : évolution des tarifs de facturation à l'acte avec la création d'un tarif pour les permis de construire valant autorisation de travaux.

Acte	Tarif unitaire
Permis d'aménager	247 €
Permis de construire valant Autorisation Travaux	247 €
Permis de construire	166 €
Permis de démolir	166 €
Déclaration préalable	118 €
Autorisation de travaux	118 €
Permis d'aménager division parcellaire 1 lot	118 €
Certificat d'urbanisme opérationnel	54 €
Contrôle de conformité suite récolement	85 €
Contrôle des constructions en cours ou réalisées - procédures	166 €

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention n°4 avec la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan.

Le Maire entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au service mutualisé d'application du droit des sols liant les Communes à la Communauté de Communes, annexée à la présente.

AUTORISE la modification de la grille tarifaire annexée à cette convention.

AUTORISE la validation des conditions générales d'utilisation du Portail Usager Urbanisme (PUU) annexée à cette convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

4) Vote des subventions aux associations 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des associations du 6 mars 2023,

Vu le projet de budget primitif 2023,

Le Conseil après avoir délibéré et à la majorité des voix,

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2023

Associations	Montant
La Prévention Routière	100,00 €
Maison Familiale Rurale RICHERENCHES	200,00 €
ASDP football GRILLON GRIGNAN	5 660,00 €
Association Anciens combattants	100,00 €
Association Arabesques	500,00 €
Association des Parents d'élèves (APE)	3 350,00 €
Association Comité jumelage	500,00 €
Coopérative scolaire	670,00 €
Amicale du Personnel	2 240,00 €
Association les Grillons d'automne	500,00 €
Folivres	2 000,00 €
CLIC Haut Vaucluse	400,00 €
Jeux Grillonnais	200,00 €
ANACR 26	100,00 €
Rayon de Soleil (ex Boutique alimentaire)	400,00 €
Restaurants du Coeur	400,00 €
La vie en Boutis	100,00 €
Festival des Nuits de l'Enclave	1 500,00 €
Théâtre du Rond Point	1 200,00 €
Association DDEN	50,00 €
Association Coup de Pouce	400,00 €
30 Millions d'Amis	350,00 €
Association Chats La La	100,00 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :	21 020,00 €

6) Questions diverses :

- **Route de Richerenches** : les travaux avancent bien avec 15 jours d'avance, le renouvellement du réseau d'eau est achevé. Les réunions de chantier sont déplacées au mercredi matin 9h.

M. Helder VAZ regrette les incivilités...

- **City stade** : des agrès sportifs ont été installés mais malheureusement déjà détériorés. La société CASAL sport a été appelée pour effectuer un scellement plus solide.

- **Site internet de la commune** : M. Helder VAZ annonce qu'il est en cours d'achèvement. Il précise que de nombreuses réunions de commission ont été menées mais il rappelle que Grillon est une petite Commune de 1800 habitants. Ce nouveau site aura le mérite d'être plus moderne et pratique. Il remercie les membres de la commission pour leurs participations.

- **Stationnement** : M. Gregory BERTHON signale les difficultés des stationnements et rappelle qu'un poteau est à remettre.

M. le Maire pense que pour résoudre le problème de stationnement dans le village, il faudra aménager un parking sur le terrain derrière la maison de santé.

- **Comité des Festivités** : Mme Sandra POUDROUX rappelle le concours de belote du samedi 18 mars à la salle des fêtes de Grillon.

Le programme de l'Été : avec la Fête de la musique le 21 juin et 8 musiciens de la Tribute Goldman.

Le 13 juillet : Feu d'artifice avec soirée dansante.

Le 14 juillet : Loto Républicain.

- Mme Anne-Marie LEGRAND MARTINY pose les questions suivantes :

Pourquoi le panneau devant la mairie a toujours l'affiche du marché de Noël ?

Réponse : il y a un problème avec l'ouverture et les secrétaires n'arrivent plus à l'ouvrir. Ce panneau sera remplacé par un système plus pratique.

Pourquoi le nom de l'école n'est plus « Pauline Kergomard » ?

M. le Maire rappelle que le nom de l'école élémentaire a été décidé il y a deux ans « Les Petits Grillons ».

Celui de « Pauline Kergomard » a été donné à l'école maternelle car cette illustre personnalité a été l'instigatrice des Ecoles Maternelles.

M. le Maire estime préférable de maintenir un nom général pour le groupe scolaire fusionné maternelle et élémentaire.

Pourquoi pas appeler la « Bibliothèque » « Médiathèque » et changer les lettres du fronton du bâtiment ?

M. le Maire donne la différence entre les deux types de structures :

- une bibliothèque propose des œuvres sur support papier (livres)

- une médiathèque propose de la lecture numérique, des films ou encore des documentaires.

De manière schématique « Dans une bibliothèque les gens ont la tête plongée dans un livre alors qu'à la médiathèque, ils ont un casque et les yeux fixés sur un écran ».

Même si la Bibliothèque de Grillon propose des supports numériques, cela reste marginal notamment en terme budgétaire puisque le budget annuel de presque 5000 € est constitué uniquement de livres et revues.

Pour finir, Mme Anne-Marie LEGRAND MARTINY demande si un accroche vélos peut être installé devant la mairie et Place de la Bourgade ?

- La Foire annuelle est prévue le 28 mai.

- La commission des Finances est fixée le 3 avril à 20h30.

- Le 18 juillet Marché nocturne de 16h à 23 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h12.

Jean-Marie GROSSET

Francis DAYDE